

Annexe 2

Les coûts de réalisation

1- Introduction

Le document sur les coûts de réalisation constitue l'un des documents d'accompagnement prévu à l'article 7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il indique les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures d'intérêt régional qui sont proposés dans le schéma.

2- Le document sur les coûts

Les principaux projets dont la MRC joue un rôle de promoteur et de maître d'œuvre sont :

- Mise en opération d'un lieu d'enfouissement technique;
- Mise en opération d'un écocentre;
- Installation d'un réseau de télécommunication pour les services de protection incendie;

Les coût et les échéanciers relatifs à ces projets sont décrits au plan d'action, soit à l'annexe 3.

